IL Y A LIEU A ACCUSATION
CONTRE LE DUC D'ORLÉANS
ET LE COMTE DE MIRABEAU;
OU
Résumé & rapprochement des Dépositions qui les chargent.

Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir....

ATHALIE.

1790.

IL Y A LIEU A ACCUSATION

CONTRE LE DUC D'ORLÉANS

ET LE COMTE DE MIRABEAU;

Ou résumé et rapprochement des dépositions qui les chargent.

Y a-t-il lieu, ou non, à accusation contre le duc d'Orléans et contre le comte de Mirabeau? Cette question divise actuellement toute la France depuis la publicité donnée par l'assemblée nationale à la procédure faite par le châtelet. Le seul moyen de la résoudre est de se pénétrer des faits qui chargent ces deux députés, en les dégageant de tous les accessoires dont ils sont enveloppés, en les rapprochant entr'eux et en résumant des dépositions éparses dans cette information volumineuse, dont l'ensemble est, pour ainsi dire, impossible à saisir. C'est ce travail qu'on offre au Public impartial, et son jugement ne sera pas douteux.

On a commencé à craindre une cabale lors de l'affaire de Réveillon; on peut en soupçonner le duc d'Orléans d'après les égards que la canaille a eus exclusivement pour la duchesse d'Orléans; le soupçon se change en présomption violente, lorsqu'on

fit la déposition de M. le marquis de la Queuille (1) ; ce député, lors électeur, dit dans la chambre de la noblesse, qu'il croyoit *que les états généraux s'occuperoient de chercher les auteurs* des horreurs commises chez le sieur Réveillon, *pour les faire punir.* A ce mot il fut interrompu par M. le duc d'Orléans, qui lui demanda *comment.* — Par la honte, Monseigneur, lui répondit le marquis de la Queuille ; *ils livreront les coupables à la justice du roi pour être punis corporellement.* A ces mots M. le duc d'Orléans sortit de la salle.

Dans l'intervalle de tems qui s'est écoulé entre l'affaire de Réveillon et le mois de juillet 1789, M. le duc d'Orléans a cherché à s'attacher de plus en plus à la populace ; ce fait trouve sa preuve dans plusieurs circonstances. Le Dimanche 12 on s'empare de son buste chez Curtius (2), le peuple le promene par tout Paris, en criant : vive le duc d'Orléans ; le même jour au soir, ce peuple l'entoure dans la cour de son palais en implorant son secours ; il lui répond : *il n'y a qu'un moyen, mes enfans, c'est de prendre les armes* (3). On sait combien on a profité et abusé du moyen donné par son altesse.

Le 13 juillet, ses jockeis couroient Paris. Le 14, un deux a été à la tête d'une bande

---

(1) 232e Témoin.
(2) 95e. 124e.
(3) 5e.

de gens armés de piques, lances et bâtons (4).

A compter de ce moment, le palais royal devint le rendez-vous des motionnaires les plus emportés ; on y proposoit *de faire exiler les princes du sang, de défendre l'assemblée nationale, M. Necker et monseigneur le duc d'Orléans*, on appuyoit avec affectation sur ces mots : MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS. Tout le jardin étoit placardé de louanges outrées du prince (5) ; on y distribuoit de l'argent (6). Toutes ces menées avoient un but. Depuis long-temps on avoit le projet de se défaire de la reine, d'obliger le roi à prendre la fuite, de le faire interdire, et de nommer M. le duc d'Orléans régent ou lieutenant-général du royaume ; le comte de Miraberu étoit à la tête de ce projet ; il avoit dit *qu'on ne feroit jamais un pas vers la liberté, tant qu'on ne parviendroit pas à opérer une révolution à la cour ; qu'il falloit élever le duc d'Orléans au poste de lieutenant-général du royaume*. Ce projet étoit connu du duc, puisque le comte de Mirabeau avouoit que ce prince lui a *dit là-dessus des choses très-aimables* (7). Il paroit que le comte de Mirabeau portoit encore plus loin ses vues pour le duc d'Orléans. Au mois de septembre 1789, dans le tems où on dis-

(4) 79e.
(5) 48e.
(6) 49e.
(7) 3e. 55e.

cutoit les droits de la branche d'Espagne au trône ; dans le tems où cette question fut jettée presqu'au hasard dans l'assemblée par un inconnu ; dans le tems où M. de Syllery avoit aussi par hasard l'acte de rénonciation dans sa poche ; dans le tems où M. le duc d'Orléans se cachoit sous les couloirs de l'assemblee (8). Le comte de Mirabeau vouloit faire décider la question en faveur de la maison d'Orléans. Il disoit au comte de Virieu (9), *que le moment où cette difficulté pourroit s'ouvrir n'étoit pas aussi éloigné dans le fait qu'elle pouvoit le paroître au premier coup-d'œil ; que l'état pléthorique du roi, et celui de Monsieur, qui pouvoit abréger leurs jours, faisoit à-peu-près la question de l'existence de M. le dauphin, qui n'étoit qu'un enfant.* Sur l'étonnement de M. de Virieu, de ce qu'il oublioit M. le comte d'Artois et ses enfans. M. de Mirabeau lui répondit *qu'on pouvoit regarder M. le comte d'Artois et ses enfans comme fugitifs ; et d'après ce qui s'étoit passé, comme à-peu-près* EX LEX, *pendant au moins dix ans.* A la même époque, le comte de Mirabeau trouvoit M. Mounier trop attaché au roi ; *mais bon homme, que vous êtes* (lui disoit-il), *avec tout votre esprit, vous n'êtes qu'un sot ; je veux un roi comme vous ; mais qu'importe que ce soit Louis XVI, ou Louis*

---

(8) 147e.

(9) 140e.

XVII, et qu'avons-nous besoin de ce petit bambin pour nous gouverner (10)?

Le duc d'Orléans n'avoit aucune énergie; le comte de Mirabeau le savoit bien, aussi se plaignit-il à M. de Virieu, de ce *qu'il avoit trop peu de tenue et de caractere, pour qu'on pût en faire un chef de parti, et tenter de grandes entreprises par son moyen, ou avec lui; et lui dit-il, avec un ton mêlé de dépit et de dédain, sa timidité l'a fait manquer de grands succès; on vouloit le faire lieutenant-général du royaume, il n'a tenu qu'a lui, on lui avoit fait son thême, on lui avoit préparé ce qu'il avoit à dire.* Il devoit à la révolution de juillet se faire introduire au conseil, se porter pour médiateur entre le roi et la ville de Paris, et mettre pour condition la nomination à cette place importante. Mais il n'osa entrer au conseil, et se borna après son issue à demander au roi la permission de passer en Angleterre si les affaires prenoient une tournure fâcheuse (11); d'un côté M. de Sillery, lorsque le décret de la succession d'Espagne fut porté, se plaignit à des députés des communes de ce que les communes avoient manqué à M. le duc d'Orléans qui s'étoit montré leur plus zélé partisan (12); d'un autre côté, le comte de

---

(10) 3e. 5e.
(11) 140e.
(12) 147e.

Mirabeau a dit qu'*un homme essentiel, sur lequel il devoit le plus compter, lui manquoit dans ce moment* (13). Dans ce temps on avoit saisi à la suite d'un régiment une boîte pleine de lambels (brisure des armes d'Orléans) on avoit saisi des plaques aux armes d'Orléans, avec la légende VIVE ORLÉANS.

Tous ces effets sont encore au comité des recherches de la municipalité : ces plaques avoient été faites par ordre du duc d'Orléans (14); cependant il distribuoit toujours de l'argent. Le 28 septembre un inconnu donne à la veuve Ravet une prétendue lettre de recommandation pour le duc d'Orléans; un des gens du prince dit à cette femme que monseigneur étoit généreux; que la veille une femme lui avoit présenté une lettre, et qu'à la vue du cachet il lui avoit remis dix louis. La veuve Ravet n'ayant pu pénétrer jusqu'au prince, eut la curiosité d'ouvrir la prétendue lettre, elle trouva une carte au haut de laquelle étoit un timbre ovale, partagé par deux petites barres, entre lesquelles étoit le mot *concordia*; que cette carte étoit remplie de chiffres et de figures hydrauliques (15). Le premier octobre, les gardes-du-corps donnent un repas au régiment de Flandres : aussi-tôt le duc d'Orléans fait ré-

---

(13) 17ᵉ.
(14) 126ᵉ. 155ᵉ. 211ᵉ. 180ᵉ. 207ᵉ. 162ᵉ.
(15) 236.

pandre dans Paris qu'on y avoit foulé aux pieds la cocarde nationale ; qu'on y avoit arboré la cocarde noire ; un inspecteur du palais royal avoit débité cette fausse nouvelle dans le jardin et dans les cours : des gens qui ont assisté à ce repas nient le fait ; l'inspecteur le leur soutient, en disant le tenir de monseigneur lui-même (16). Le négre de ce prince se mêle parmi le peuple, l'échauffe et tient des propos contre le repas des gardes-du-corps (17). Quelques jours avant le comte de Mirabeau prévient le sieur Blaisot, *que dans peu il verroit de grands malheurs, mais que les braves citoyens comme lui n'avoient rien à craindre* (18).

Le 3 octobre, les ouvriers qui travailloient aux ferremens de la nouvelle salle du palais royal, abandonnerent cet ouvrage par l'ordre du chef d'attelier, pour faire des piques et des lances (19).

Le 4 octobre, le comte de Mirabeau arrive à Paris, il dit *que sous peu d'heures on verroit bien des choses*, et cherche à tranquilliser une de ses créancieres, en lui disant qu'*il seroit bientôt ministre* (20). Le 2

---

(16) Voyez l'interrogatoire du sieur Dureinier, imprimé dans un mémoire qu'il vient de faire distribuer.

(17) 49ᵉ.

(18) 22ᵉ. 24ᵉ.

(19) 186ᵉ.

(20) 48ᵉ, 54ᵉ.

ou le 3 octobre, le peuple couroit à perdre haleine après la voiture du duc d'Orléans, en criant voilà le pere du peuple, vive le ROI D'ORLÉANS (21). Pendant deux jours ce prince vint à l'assemblée nationale, ayant dans la poche droite de son frac un sac d'argent ouvert (22); à la pointe du jour un député voit M. le duc d'Orléans sur le boulevard de la porte Saint-Honoré, seul, en frac et sans marque distinctive; ils sont tous les deux fort surpris de se rencontrer (23). A onze heures il étoit au bois de Boulogne; il envoyoit ses jokeis, les uns du côté de Neuilly, les autres du côté de la Muette; il va et vient dans le bois de Boulogne, prend le chemin de Paris, revient sur ses pas, a l'air indecis, reprend le chemin de la révolte; à midi il cause sur le chemin de Neuilly avec un boucher (24). Le peuple qui arrivoit à Versailles disoit à Seve qu'il alloit placer M. le duc d'Orléans sur le trône, et qu'il leur donneroit du pain (25): il arrêtoit tous les couriers, et ne laissoit passer que ceux à la livrée d'Orléans (26). Des scélérats formoient le complot d'assassiner la reine, moyennant cinquante louis qui seroient

---

(21) 177e.
(22) 177e.
(23) 119e.
(24) 267e. 271e. 290e.
(25) 237e.
(26) 83.

payés par une personne attachée au duc d'Orléans (27). Son fils, le duc de Chartres, étoit dans les tribunes de l'assemblée, et disoit *qu'il falloit encore des* LANTERNES (28). Le soir les jokeis d'Orléans étoient en l'air, et faisoient beaucoup de courses (29); des gens à lui pénétroient jusques dans l'appartement de la reine, cette princesse en eut même de l'inquiétude (30). Il étoit entouré et suivi dans l'avenue de Paris d'une multitude de gens armés de piques, lances, bâtons, etc. Ces brigands disoient hautement *qu'ils vouloient avoir la tête de la reine; qu'ils ne vouloient pas que l'ivrogne fût roi davantage, et que* c'*étoit le* DUC D'ORLÉANS *qu'il leur falloit pour roi* (31). Lorsque le peuple inonda l'assemblée nationale, le buvetier lui distribua des vivres en abondance, et dit : *M. le duc d'Orléans m'a dit que je pouvois donner* (32). Le même jour on dénonçoit le repas des gardes-du-corps sur un faux exposé; le comte de Mirabeau disoit *que ce dîner étoit d'autant plus imprudent, qu'il étoit possible qu'on se vengeât des personnes qui l'avoient occasionné* (33). Il alloit

---

(27) 110e.

(28) 204e. 242e.

(29). 161e.

(30) 168e. 177e.

(31) 214e.

(32) 146e.

(33) 168e.

dans les rangs du régiment de Flandres, il disoit aux soldats : *mes amis prenez-garde à vous, vos officiers et les gardes-du corps ont formé une conspiratinn contre vous; les gardes du roi viennent d'assassiner deux de vos camarades devant leur hôtel, et un troisieme rue Satory, je suis ici pour vous défendre :* il avoit alors un sabre nud, il disoit au lieutenant-colonel *qu'on ne savoit ce qui pouvoit arriver, qu'il falloit toujours être en état de défense.* Lorsqu'il arrivoit quelqu'un qui pouvoit le reconnoître, les soldats le cachoient dans leurs rangs; ildisoit au peuple : *mes enfans, la liberté, nous sommes pour vous* (34). Les poissardes qui ne le voyoient pas, crioient, où est notre comte de Mirabeau, nous voulons voir notre comte de Mirabeau (35). La nuit du 6 on demandoit le duc d'Orléans pour régent (36). Le 6 octobre, vers six heures du matin, ce prince a cherché à s'introduire au château, mais les postes étoient gardés, et la sentinelle l'empêcha d'entrer (37). On le vit, vers le même temps, au millieu des brigands, dans les cours du château, en frac, chapeau rond, une badine à la main, il rioit beaucoup, et la populace ne cessoit de crier, vive le duc d'Orléans, vive le roi d'Orléans; il parloit

---

(34) 149e. 157e. 264e. 161e.
(35) 154e.
(36) 149e.
(37) 376e. 338e.

avec des gens de mauvaise mine, avec des hommes déguisés en femmes (38). Le peuple disoit qu'il ne falloit épargner que Monsieur, M. le dauphin et M. le duc d'Orléans (39). Enfin il est monté, à la tête des brigands, qui l'appelloient leur pere, par le grand escalier ; il leur fit du bras un geste qui indiquoit la salle des gardes-du-corps de la reine, et il tourna à gauche pour gagner l'appartement du roi (40). Sur les dix à onze heures il alloit et venoit de chez lui à l'assemblée et de l'assemblée chez lui ; il recevoit les hommages des brigands et leur rendoit le salut (41). Il se trouva dans le sallon d'Hercule lorsqu'on attendoit la résolution du roi sur son départ. Il étoit très-inquiet et très-agité ; et lorsqu'on lui apprit que le roi partoit, il donna un grand coup de pied, et dit, à tous ceux qui alloient à l'assemblée, *que puisque le roi venoit de décider qu'il iroit à Paris, il ignoroit pourquoi on s'assembloit, et qu'il n'y avoit plus besoin d'assemblée nationale* (42). Pendant la route du roi, un garde national a dit : que si on n'avoit pas trouvé le roi on auroit proclamé M. le dauphin, et si on n'avoit pas trouvé ce

---

(38) 127e. 132e. 133e. 136e. 149e. 177e. 254e. 256e. 365e. 382e. 146e. 217e. 88e.

(39) 236e.

(40) 88e. 157e. 226e.

(41) 272e. 217e.

(42) 211e. 36e. 47e. 158e.

dernier, on auroit proclamé M. le duc d'Orléans (43). Le soir M. le duc d'Orléans étoit sur la terrasse de M. de Boullainvillers, à Passy, avec ses enfans, pour voir le passage du roi. On cria encore beaucoup vive le duc d'Orléans, mais il se retira (44). Quelques jours après ces événemens, on l'entendit dire à M. de la Touche, dans un des bureaux de l'assemblée nationale : *Eh bien, le coup est donc manqué ? Oui*, répondit M. de la Touche, *parce qu'un troisieme nous a manqué. — On n'a donc pu gagner d'Estaing ? — Non. — Il faut s'en défaire.* (45). Enfin dans l'intervalle de l'arrivée du roi et de la translation de l'assemblée à Paris, le comte de Mirabeau devoit dénoncer le duc d'Orléans à l'assemblée ; de concert avec lui le jour où cette dénonciation devoit avoir lieu, on remit au comte de Mirabeau une lettre du duc d'Orléans, conçue en ces termes : *j'ai changé d'avis, ne faites rien, nous nous verrons ce soir.* Alors le comte de Mirabeau dit à ses voisins : *tenez, lisez, il est lâche comme un j... f.... qui ne mérite pas toute les peines qu'on s'est données pour lui* (46).

Tel est le résultat des faits contenus dans l'information ; telle est la masse des charges

---

(43) 128e.
(44) 211e. 344e. 358e.
(45) 37e. 46e. 168e.
(46) 55e.

accumulées sur la tête du duc d'Orléans et du comte de Mirabeau ; et l'on ose dire *qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat !* Qui sont donc le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau ? car leur vie est un témoin qu'il faut entendre aussi.

Le premier, noyé dès sa jeunesse dans la débauche la plus crapuleuse, est accusé depuis long-temps par la voix publique d'avoir fait périr son beau-frere d'une maladie honteuse, afin de pouvoir envahir seul la succession de M. le duc de Penthievre ; n'ayant d'autre passion que l'argent, on ne le connoît que comme un vil escroc ; dominé par une avarice sordide, il devient entrepreneur de bâtimens, de spectacles, etc. Ne connoissant pas la bonne foi, il a rompu ses engagemens avec les premiers locataires de son palais royal ; il en a ruiné plusieurs. Méprisant son rang et sa naissance, il s'est vanté hautement d'attacher plus de prix à un petit écu qu'à l'opinion publique ; n'ayant pour exploit militaire que la lâcheté qu'il a montrée à Ouessant, il traîne dans la fange l'auguste nom de Bourbon ; méprisé par la cour, il n'est entouré que de gens tarés et de joueurs.

L'autre, mauvais fils, mauvais frere, mauvais mari, est enfermé à Vincennes par ordre de sa famille ; suborneur, il est condamné à perdre la tête sur un échaffaud ; incapable d'administrer ses biens, il est dans les liens d'une interdiction : vil intriguant, on connoît toutes les bassesses qu'il a employées pour se faire nommer député ;

faisant tout pour de l'argent, il change d'avis suivant la somme qu'il reçoit. . . . . Et lorsqu'il y a assez de faits et de charges pour accuser des gens honnêtes, on ne pourroit accuser le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau ! Les vices et les crimes sont-ils donc une cuirasse qui rendent invulnérable aux traits de la justice ?

Il se trouve un tribunal assez juste, assez courageux pour aller chercher les auteurs d'un infâme attentat jusques sur les marches du trône qu'ils ont ensanglantées, et on ose déclarer qu'il n'y a lieu à accusation contre eux ; on déclare à la face de l'univers qu'ils sont hors d'état de se justifier : on ne fait que les dérober au glaive de la justice qui les menace, et on les voue pour jamais à l'exécration de la postérité !